

3.5 Conditions de travail et pénibilité

Dans leur travail, femmes et hommes sont exposés différemment aux conditions de travail pénibles et aux **risques psychosociaux**. En 2013, en France, les hommes salariés sont plus souvent confrontés à des horaires atypiques que les femmes : 22 % d'entre eux travaillent de nuit et 9 % ont des horaires alternants, contre respectivement 9 % et 6 % des femmes. Ils sont aussi beaucoup plus souvent exposés à la pénibilité physique : 45 % doivent porter des charges lourdes (contre 37 % des femmes), 41 % effectuer des déplacements à pied (contre 28 %) et 27 % subissent des vibrations (contre 6 %). En revanche, une proportion similaire de femmes et d'hommes sont contraints à des postures pénibles ou fatigantes (environ 60 %).

Les hommes sont plus souvent exposés à des produits chimiques cancérogènes sur leur lieu de travail : en 2010, parmi les 10 % de salariés concernés au cours de la dernière semaine travaillée, plus de huit sur dix sont des hommes. Les domaines professionnels les plus concernés, ceux de la maintenance et de la construction, sont en effet à prédominance masculine.

À l'inverse, les femmes sont plus fréquemment exposées que les hommes à certains facteurs de risques psychosociaux. Elles sont davantage concernées par la pression temporelle (49 % déclarent devoir se dépêcher contre 43 % des hommes) et par un manque d'autonomie ou de marges de manœuvre (45 % font un travail répétitif, soit 7 points de plus que les hommes ; un tiers disent ne pas pouvoir régler elles-mêmes les incidents, soit 6 points de plus que les hommes). Les femmes font aussi plus souvent état d'exigences émotionnelles (36 % disent devoir cacher leurs émotions ou faire

semblant d'être de bonne humeur contre 25 % des hommes) et sont plus souvent victimes d'agressions au sein du collectif de travail.

Les hommes sont pour leur part plus souvent soumis à au moins trois contraintes de rythme de travail (41 % contre 29 % des femmes). Les différences selon le sexe sont en revanche moins marquées en ce qui concerne l'aide reçue par les collègues et supérieurs hiérarchiques, la reconnaissance professionnelle, les conflits de valeurs et le sentiment d'insécurité économique.

Les hommes ont plus d'**accidents du travail** avec arrêt (AT) que les femmes (24 contre 17 en moyenne par millions d'heures travaillées en 2013), du fait de leur surreprésentation parmi les ouvriers, qui constituent la catégorie la plus exposée. À catégorie socioprofessionnelle identique, les fréquences des accidents de travail diffèrent cependant peu entre les femmes et les hommes, sauf parmi les employés, car les hommes employés occupent des fonctions plus risquées. La fréquence des accidents du travail est particulièrement élevée parmi les salariés hommes de moins de 20 ans (51 AT par millions d'heures travaillées, soit 23 de plus que les femmes) mais elle diminue fortement avec l'âge, au même titre que l'écart entre femmes et hommes.

Les femmes sont en revanche autant touchées par les **maladies professionnelles** avec arrêt (MP) que les hommes (respectivement 24 700 et 25 800 reconnues en 2013). Si les troubles musculo-squelettiques concernent plus souvent les femmes (55 % des victimes), les hommes sont davantage concernés par les MP les plus graves (par exemple, 98 % des victimes d'affections de l'amiante et 96 % des victimes de surdité sont des hommes). ■

Définitions

Risques psychosociaux : risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Accident du travail (AT) : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines.

Maladie professionnelle (MP) : atteinte à la santé qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine, contractée au cours du travail. Ses symptômes apparaissent après une période de latence.

Ne sont ici comptabilisés que les accidents du travail et les maladies professionnelles déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Pour en savoir plus

- « Accidents du travail et accidents de trajet. Toujours plus fréquents chez les ouvriers, malgré une tendance globale à la baisse », *Dares Résultats* n° 39, juillet 2016.
- « Conditions de travail – Reprise de l'intensification du travail chez les salariés », *Dares Analyses* n° 49, juillet 2014.

Conditions de travail et pénibilité 3.5

1. Conditions de travail pénibles et exposition aux risques psychosociaux selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2013

en %

	Cadres		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Contraintes horaires										
Travail de nuit ¹	8	14	11	21	8	29	14	23	9	22
Horaires alternants (2x8, 3x8)	1	1	6	8	6	10	18	14	6	9
Contraintes physiques										
Station debout, dans une posture pénible	34	25	49	53	63	67	88	85	57	61
Déplacements à pied longs ou fréquents	15	16	26	40	30	50	46	51	28	41
Port de charges lourdes	16	10	29	35	45	47	53	71	37	45
Secousses ou vibrations	2	6	4	17	6	17	18	49	6	27
Intensité du travail et pression temporelle										
Au moins trois contraintes de rythme ²	25	26	29	41	27	37	48	52	29	41
Devoir se dépêcher	57	47	52	42	45	45	48	41	49	43
Autonomie, marges de manœuvre										
Avoir un travail répétitif	14	9	30	24	12	13	30	16	45	38
Ne pas pouvoir régler soi-même les incidents	19	14	28	20	37	32	50	37	33	27
Exigence émotionnelle³										
	37	25	38	25	38	34	25	20	36	25
Rapports sociaux difficiles										
Absence d'aide de la part										
des supérieurs hiérarchiques	22	17	23	18	18	23	19	19	20	19
des collègues	12	6	11	9	10	9	13	11	11	9
Victime d'une agression⁴ de la part										
du public	19	14	31	20	22	42	6	13	22	19
de collègues ou supérieurs hiérarchiques	19	10	16	13	12	14	13	14	14	13
Manque de reconnaissance⁵										
	27	20	36	28	28	31	28	32	30	28
Conflits de valeur⁶										
	7	7	10	9	10	14	9	12	9	10
Insécurité économique⁷										
	19	18	22	23	24	23	32	31	24	25

1. Habituellement ou occasionnellement.

2. Parmi les sept contraintes de rythme suivantes : rythme de travail imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, cadence automatique d'une machine, autres contraintes techniques, dépendance immédiate vis-à-vis des collègues, normes de production à satisfaire en une journée, demandes extérieures, contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie.

3. Maîtrise des émotions : devoir cacher ses émotions, faire semblant d'être de bonne humeur.

4. Au cours des 12 derniers mois, agression verbale, physique ou sexuelle.

5. Au vu des efforts, ne pas recevoir l'estime et le respect que mérite le travail.

6. Devoir faire des choses que l'on désapprouve.

7. Craindre de perdre son emploi.

Champ : France, ensemble des salariés.

Sources : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquêtes Conditions de travail.

2. Fréquence des accidents du travail selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge en 2013

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures de travail		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadres	2	2	2
Professions intermédiaires	12	10	11
Employés	16	22	18
Ouvriers	45	42	42
Âge			
15 à 19 ans	28	51	44
20 à 29 ans	20	32	27
30 à 39 ans	15	25	21
40 à 49 ans	16	22	19
50 à 59 ans	16	18	18
60 ans ou plus	12	9	10
Ensemble	17	24	21

Champ : France, salariés du régime général (hors salariés des particuliers employeurs, contractuels de la fonction publique et salariés en intérim).

Lecture : en 2013, pour un million d'heures rémunérées, les femmes ouvrières totalisent en moyenne 45 accidents du travail reconnus par le régime général.

Sources : Cnam-TS 2013 (accidents du travail) ; Insee, DADS 2013 (heures salariées).